

I. L'ACTION¹

1. DESCRIPTION

1.1. Titre

PROJET PARTICIPATIF D'AMENAGEMENT DU SECTEUR 20 DE OUAGADOUGOU ET DU QUARTIER AHOUANSORI DE COTONOU

1.2. Lieu(x) de l'action

OUAGADOUGOU (BURKINA FASO) et COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN), AFRIQUE DE L'OUEST

1.3. Coût de l'action et montant de la contribution UE demandée

Coût total éligible de l'action (A)	Montant de la contribution UE demandée (B)	% du coût total éligible de l'action (B/Ax100)
1 675 616,58 EUR	1 370 000 EUR	81,76 %

1.4. Résumé (Maximum 1 page)

Durée totale de l'action	24 mois
Objectifs de l'action	<p>Objectif (s) global (aux) Contribuer au renforcement de la participation citoyenne au développement dans les villes de Ouagadougou et de Cotonou.</p> <p>Objectif (s) spécifique (s) - Faciliter les liens entre les deux villes pour une meilleure capitalisation et diffusion des expériences ; - Renforcer le dialogue social entre les résidents dans les deux quartiers ; - Favoriser l'émergence de comités de développement de secteur à Ouagadougou ; - Assurer l'autonomisation des femmes dans les deux quartiers ; - Améliorer la sécurité des personnes et des biens dans les deux quartiers ; - Améliorer l'accès aux services de base dans les deux quartiers ; - Promouvoir les activités génératrices de revenus dans les deux quartiers.</p>
Partenaire 1 -	<p>Nom: COMMUNAUTE URBAINE DE COTONOU Numéro d'identification EuropeAid (ID EuropeAid) (si disponible) : BJ-2008-BQL-0906301469 Nationalité: Béninoise Type d'acteur (ANE ou AL): Autorité Locale (AL)</p>
Partenaire 2	<p>Nom: ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAIRES FRANCOPHONES (AIMF) Numéro d'identification EuropeAid (ID EuropeAid) (si disponible) : FR – 2007 – DWI - 2711519991 Nationalité: Française Type d'acteur (ANE ou AL): Association d'Autorités Locales (AL)</p>
Partenaire 3	<p>Nom: MAISON DES ASSOCIATIONS DE JEUNESSE DE SIG-NONGHIN</p>

¹ Pour des actions dans le domaine de la micro-finance veuillez vous assurer que le formulaire de demande contienne toute l'information pertinente selon les critères et conditions additionnels présentés dans l'annexe H des Lignes directrices pour cet appel à propositions.

	<p>(OUAGADOUGOU) Numéro d'identification EuropeAid (ID EuropeAid) (si disponible) : BF-2010-DCU-1802014427 Nationalité: Burkinabè Type d'acteur (ANE ou AL): Acteur Non Etatique (ANE)</p>
Partenaire 4	<p>Nom: COMMUNAUTE DE DEVELOPPEMENT DU QUARTIER (CDQ) DE AHOUANSORI (COTONOU) Numéro d'identification EuropeAid (ID EuropeAid) (si disponible) : BJ-2010-DPK-1702003633 Nationalité: Béninoise Type d'acteur (ANE ou AL): Acteur Non Etatique (ANE)</p>
Groupe(s) cible(s) ²	<ul style="list-style-type: none"> - Les femmes - Les enfants - Les jeunes - Les acteurs économiques
Bénéficiaires finaux ³	<ul style="list-style-type: none"> - Les résidents des quartiers - Les parents d'élèves - Le comité de gestion du centre de santé du secteur 20 - Les commerçantes et les commerçants - Les consommateurs des deux quartiers et des quartiers environnants - Les autorités coutumières et religieuses des deux quartiers - Les villes de Ouagadougou et de Cotonou
Résultats escomptés	<p>(1) les services municipaux des deux villes sont outillés pour accompagner les initiatives communautaires ; (2) le secteur 20 de Ouagadougou dispose d'un comité de quartier représentatif et équitable ; (3) les capacités du comité de développement du quartier de Ahouansori sont renforcées ; (4) les femmes des deux quartiers ont bénéficié de formations en AGR et sont équipées pour produire ; (5) la prise en charge obstétricale des femmes des deux quartiers s'est améliorée ; (6) le suivi sanitaire et nutritionnel des enfants est amélioré ; (7) les écoles primaires réhabilitées offrent plus de sécurité et de confort pour des enseignements de qualité ; (8) les équipements marchands réalisés sont sécurisés et fonctionnent ; (9) l'espace vert construit au secteur 20 est fréquenté par la population et bien entretenu ; (10) 50% des enfants du secteur 20 admis au CEP poursuivent leur scolarisation en cycle secondaire ; (11) l'accès à l'eau potable dans le quartier de Ahouansori s'est nettement amélioré ; (12) la capacité d'hospitalisation du centre de santé du secteur 20 de Ouagadougou s'est accrue de 100% ; (13) les agressions nocturnes et les viols ont considérablement baissé ; (14) les comités d'entretien et de gestion des équipements réalisés sont mis en place, formés et fonctionnent ; (15) la gestion du projet est assurée.</p>
Principales activités	<p>Pour le secteur 20 de la ville de Ouagadougou :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les associations du secteur 20 à mettre en place un comité de développement du secteur (CDS) ; - élaborer et mettre en œuvre un programme de formation de ce comité ; - encadrer et renforcer les acteurs du secteur informel pour la collecte des ordures dans le secteur ; - former 7 associations féminines en métiers de production ; - réaliser un centre féminin de métiers équipé en outils de production ; - construire un marché communautaire intégrant un espace de vente de fruits et légumes à Toécin ; - construire un marché à bétails sur l'actuelle aire non aménagée qui sert de marché ; - construire un bâtiment d'hospitalisation de 3 salles de 10 lits chacun au dispensaire du

² "Les groupes cibles" sont les groupes/entités qui seront directement et positivement affectés par le projet au niveau de l'objectif du projet.

³ "Les bénéficiaires finaux" sont ceux à qui profitera le projet sur le long terme au niveau de la société ou du secteur au sens large.

	<p>secteur ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - construire une maternité au dispensaire du secteur ; - réhabiliter cinq écoles primaires ; - construire un collège d'enseignement secondaire (CEG) de 4 classes clôturé et équipé en tables bancs ; - construire 10 kiosques pour restauration de rue - éclairer 4 principales voies à grande circulation ; - élaborer et mettre en œuvre un programme d'amélioration de la qualité des aliments de rue ; - élaborer et mettre en œuvre un programme d'Information Education et Communication (IEC) en santé de la reproduction au sein de la nouvelle maternité ; <p>Pour le quartier Ahouansori de la ville de Cotonou :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement les capacités du comité de développement du quartier de Ahouansori ; - former 03 associations féminines en technique de fumage des crevettes et gestion d'un complexe de traitement des noix d'anacarde; - équiper les 03 associations féminines en matériel de fumage de crevettes, traitement de noix d'anacarde et art culinaire ; - construire un marché communautaire dans le sous quartier de Ladji ; - construire un centre de récupération nutritionnelle ; - réhabiliter 03 écoles primaires publiques ; - réaliser l'extension du réseau d'eau potable et construire 20 kiosques à eau ; - construire un embarcadère et un débarcadère ; - construire 10 kiosques pour restauration de rue - élaborer et mettre en œuvre un programme d'amélioration de l'alimentation de rue ;
--	--

1.5. Objectifs (maximum 1 page)

Dans le cadre de l'appel à proposition multi pays **EuropeAid/129200/C/ACT/TPS** de l'Union Européenne « Autorités locales dans le Développement », les villes de Ouagadougou et de Cotonou ont initié le Projet Participatif d'Aménagement du secteur 20 de Ouagadougou et du quartier Ahouansori de Cotonou. Ce projet, qui s'inscrit dans l'objectif N°1 de l'appel à proposition, vise les objectifs suivants :

○ **Objectif général de l'action**

Contribuer au renforcement de la participation citoyenne au développement dans les villes de Ouagadougou et de Cotonou.

Au regard de la dynamique du processus de décentralisation en cours dans les deux pays, Il s'agira à travers ce projet, de donner plus de pouvoir de décision aux communautés à la base, de les impliquer aux cotés des autorités locales à la promotion de la gouvernance, dans une dynamique de gestion urbaine partagée pour le développement.

○ **Objectifs spécifiques de l'action**

- Faciliter les liens entre les deux villes pour une meilleure capitalisation et diffusion des expériences :

Les villes de Ouagadougou et de Cotonou sont membres de plusieurs organisations faitières communes mais la coopération bilatérale n'existe pas entre elles. Pourtant ces deux villes partagent les mêmes préoccupations de développement de leurs populations respectives. Ce projet va faciliter l'échange d'expériences entre les deux villes, particulièrement à travers les actions de développement participatif de quartiers entreprises de part et d'autre.

- Renforcer le dialogue social entre les résidents dans les deux quartiers :

Il s'agira de renforcer et d'améliorer les dispositifs organisationnels et communicationnels existants dans les deux quartiers afin de dynamiser le dialogue entre les membres de ces communautés pour la pleine participation de toutes les couches sociales à la gestion du bien public.

- Favoriser l'émergence de comités de développement de secteur à Ouagadougou :

Contrairement à la ville de Cotonou où les populations dans les quartiers sont organisées depuis 2000 en comité de développement structuré et disposant d'outils de planification, les populations dans les secteurs de la ville de Ouagadougou sont insuffisamment organisées pour porter le développement à la base. Les échanges d'expériences qui auront lieu entre les deux villes favoriseront l'émergence des comités de développement de secteurs dans la ville de Ouagadougou.

- Assurer l'autonomisation des femmes dans les deux quartiers :

Bien que représentant la moitié de la population dans ces deux villes, les femmes sont dans leur majorité, les plus pauvres donc plus vulnérables. Ce projet va améliorer leur auto prise en charge des femmes à travers des actions de renforcement de capacités et des activités génératrices de revenus.

- Améliorer la sécurité des personnes et des biens dans les deux quartiers :

Les diagnostics de ces deux villes relèvent des insuffisances en matière de sécurité des personnes et des biens. En effet les cas d'agressions nocturnes, de violences faites aux femmes, d'accidents de circulation, et des inondations sont récurrents dans les deux villes et appellent à des actions appropriées.

- Améliorer l'accès aux services de base dans les deux quartiers :

De par leur position de quartiers périphériques dans les deux villes, le quartier Ahouansori de Cotonou et le secteur 20 de la ville de Ouagadougou se caractérisent par leur faible niveau d'équipement en service sociaux de base au regard des normes nationales et internationales. Ce projet va améliorer le niveau d'accès des populations à ces services de base à travers les actions prévues dans les domaines de la santé notamment maternelle et infantile, de l'éducation, de l'assainissement, de l'accès à l'eau potable, à l'hygiène, et au transport.

- Promouvoir les activités génératrices de revenus dans les deux quartiers :

Bien que l'activité économique, notamment du secteur informel soit assez développée dans ces deux quartiers, et pourvoyeurs de nombreux emplois et de revenus pour les ménages, les infrastructures existantes pour l'exercice des dites activités sont très précaires. Ce projet à travers la réalisation des équipements marchands et la formation des acteurs va faire émerger des conditions propices pour la promotion de l'activité économique dans ces deux quartiers.

1.6. Pertinence de l'action (maximum 2 pages)

Présentation générale et analyse des problèmes et de leur interrelation à tous les niveaux.

Le Burkina Faso et le Bénin sont deux Etats frontaliers de l'Afrique de l'Ouest, membres de plusieurs organisations communes sous régionales. Ouagadougou et Cotonou, leurs capitales respectives, sont membres de plusieurs associations faîtières d'acteurs locaux tels que le Partenariat pour le Développement Municipal (PDM) et l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF). Ouagadougou est peuplée de 1 475 223 habitants (RGPH, 2006) et Cotonou de 800 000 habitants (selon les projections du RGPH 2002). Ahouansori, dans le sixième arrondissement de Cotonou est un quartier périphérique au bord du lac Nokoué s'étendant sur 175 hectares. Le secteur 20, également quartier périphérique nouvellement loti de l'Arrondissement de Sig-Nonghin est situé au Nord-Ouest de la ville de Ouagadougou. Il s'étend sur une superficie de 335 hectares. Ces deux quartiers sont respectivement peuplés de 29 447 habitants (49,04% d'hommes et 50,96% de femmes) et de 28 846 habitants (50,97 % d'hommes et 49,03% de femmes). Le secteur 20 de Ouagadougou compte cinq sous quartiers (Kilwin, Toecin, Kologh-Koom, Songpelce et Kouilignonné) et Ahouansori en compte cinq également (Ahouansori agata, Ahouansori towéta 1, Ahouansori towéta 2, Ladj, Ahouansori agué). La population résidente de moins de 15 ans dans ces deux quartiers est estimée à 20 000 soit 34%, ce qui traduit une préoccupation réelle en terme de scolarisation. Les activités économiques principales dans ces deux quartiers sont le petit commerce, l'élevage, la pêche, le maraîchage et l'artisanat. Il existe dans ces quartiers des associations dynamiques déjà porteuses d'initiatives sectorielles de développement. Organisées et renforcées, elles peuvent porter et mettre en œuvre un projet de quartier.

Description détaillée des groupes cibles et des bénéficiaires finaux et une estimation de leur nombre :

Les femmes : Environ 50% des populations des deux quartiers et à plus de 80% analphabètes, elles sont pour la plus part sans activités génératrices de revenus et par conséquent très vulnérables au niveau de la santé car le suivi sanitaire des grossesses et des nouveaux nés est difficilement assuré. Elles manquent de formation et sont sous équipées pour mener convenablement des activités génératrices de revenus.

Les enfants : subissent directement la pauvreté des parents réduisant ainsi leur chance d'accéder aux soins de santé et à l'instruction. Les conditions d'études sont précaires et ils sont le plus exposés aux maladies d'origine hydrique et au paludisme. Les possibilités pour eux de poursuivre des études au secondaire sont faibles car ces zones manquent de collègue. A titre d'illustration, l'Arrondissement de Sig-Nonghin dont fait partie le secteur 20 de Ouagadougou compte un seul lycée public pour 220 891 habitants avec une capacité d'accueil annuelle de nouveaux élèves de 200 maximum pour trois secteurs alors que les besoins pour le seul secteur 20 sont estimés à 600 places. Les autres enfants sont soit déscolarisés ou parcourent entre 10 et 15 kms par jour pour poursuivre leurs études dans des établissements secondaires du centre ville.

Les jeunes : connaissent une situation difficile car victime du manque d'emploi et sont insuffisamment accompagnés dans les activités génératrices de revenus qu'ils mènent alors qu'ils sont très présents dans le secteur informel. En plus, l'insuffisance d'espaces de loisirs et de détente fait qu'ils ont tendance à se livrer à l'alcoolisme et à des pratiques peu recommandées les exposants ainsi aux maladies et aux infections sexuellement transmissibles et au VIH/SIDA.

Les acteurs économiques : Très nombreux et regroupent toutes les couches sociales des deux quartiers mais manquent de cadres adéquats pour l'exercice de leurs activités dans la sécurité et la sérénité. Leurs secteurs d'activités sont pourvoyeurs de nombreux emplois.

Description des bénéficiaires finaux

- **Les résidents des quartiers :**

Ensemble des habitants des deux quartiers. Ils sont concernés par tous les problèmes cités. Ils sont estimés à 58 000 habitants presque répartis à part égale entre hommes et femmes.

- **Les parents d'élèves :**

Les parents dont les enfants fréquentent les écoles primaires des quartiers. Ils sont organisés en association de parents d'élèves dans chaque école. Ce sont des partenaires crédibles pour la mise en œuvre de projets concernant les écoles.

- **Le comité de gestion du centre de santé du secteur 20 :**

Mis en place par les résidents pour co-gérer le centre de santé en lien avec l'administration. Il s'occupe de l'entretien du centre et de la sensibilisation pour la promotion des bonnes pratiques.

- **Les commerçantes et les commerçants**

Très nombreux et bien organisés dans les deux quartiers bénéficiaires de l'action, ils sont malheureusement installés dans des marchés de quartiers sommairement aménagés par eux même sans dispositifs de sécurité. Or, les revenus générés par l'activités des commerçants (2000 environ) permettent d'entretenir 12 à 14000 personnes dans les deux quartiers (6 à 7 personnes en moyenne par ménage).

- **Les consommateurs des deux quartiers et des quartiers environnants ;**

Les principaux acheteurs des biens et services des commerçants des deux quartiers. Ils résident dans les deux quartiers et proviennent aussi d'autres quartiers environnants ou de passage. Ils sont estimés à environ 100 000 personnes.

- **Les autorités coutumières et religieuses des deux quartiers.**

Ce sont les chefs coutumiers, les responsables d'églises, de temples et mosquées. Ils jouissent d'une respectabilité et sont des vecteurs de cohésion sociale.

- **Les villes de Ouagadougou et de Cotonou.**

Co-porteuses de ce projet, elles jouissent de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Les Communes disposent de services techniques compétents et outillés pour accompagner la mise en œuvre du projet et ont beaucoup d'expérience dans la mise en œuvre des projets à financement extérieur.

Identification des problèmes spécifiques devant être traités par l'action et les besoins perçus et les contraintes des groupes cibles.

Plus spécifiquement, il s'agira sur la base des diagnostics participatifs réalisés dans les deux villes par le projet City Development Strategy (CDS) sur financement ONU-Habitat à Ouagadougou en 2007 et à Cotonou en 2009 de mettre en œuvre les actions prioritaires identifiées à même d'améliorer le niveau des populations dans ces deux zones de vie. En effet, il ressort de ces diagnostics CDS, que les principaux problèmes de ces quartiers sont les suivants :

Secteur 20 Ouagadougou :

- Faible synergie dans les actions de développement au niveau associatif
- Faible niveau d'assainissement (eaux usées et excréta, eau pluviale, déchets),
- Faible niveau d'équipement en structure de santé (1 dispensaire pour 29000 habitants),
- Absence de prise en charge des soins maternels et infantiles,
- Précarité des infrastructures marchandes,
- Pauvreté des ménages ;
- Etat de délabrement avancé et insuffisance des infrastructures scolaires au primaire,
- Absence d'infrastructure scolaire au niveau du secondaire
- Dynamique associative insuffisamment encadrée.

Ahouansori de Cotonou :

- Faible niveau de lotissement (33%),
- Situation socio-sanitaire précaire (insalubrité, insuffisance d'accès à l'eau potable et aux soins de santé primaire),
- Faible niveau d'infrastructures (écoles publiques, voiries)
- Insécurité,
- Faible dynamique économique (absence de transport fluvial et précarité des infrastructures marchandes)

Pertinence de l'action par rapport aux besoins et contraintes des pays ou région(s) cibles en général et du groupe cible/des groupes de bénéficiaires finaux en particulier et comment l'action va fournir les solutions souhaitées, en particulier pour les bénéficiaires visés :

Les différentes Constitutions des deux Pays instaurent la décentralisation comme mode de gouvernance à l'échelle locale. En matière d'amélioration de l'accès aux services sociaux de base et de gouvernance locale en particulier, leurs capitales respectives (Ouagadougou et Cotonou) se sont dotées d'outils de planification dont la mise en œuvre des plans d'actions concoure à l'atteinte des objectifs des politiques nationales de développement telles que le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) au Burkina Faso et la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (SCRIP) au Bénin. L'action s'appuyant sur des préconisations définies par les populations elles-mêmes, les activités programmées vont sans nul doute recevoir leur pleine adhésion et contribueront à la résolution des problèmes identifiés dans les deux quartiers tel qu'il ressort dans la description des problèmes spécifiques ci-dessus

la pertinence de l'action par rapport aux objectifs de l'appel à propositions (cf. section 1.2 des lignes directrices pour les demandeurs.

Par rapport à l'objectif général de l'appel à proposition, le projet va renforcer le partenariat entre les villes de Ouagadougou et de Cotonou, créer les conditions pour l'émergence d'une vraie participation citoyenne au développement dans les deux villes. Le projet proposé répond aux objectifs de l'appel à proposition notamment en matière d'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à travers ses huit (08) objectifs. En effet, la réalisation d'actions entrant dans le cadre de la promotion de la gouvernance locale, de l'amélioration de l'éducation, de la santé, de l'assainissement, de l'accès à l'eau potable, de l'hygiène et du transport va contribuer à améliorer les indicateurs pays pour l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement au niveau national.

Aussi, la forte implication des bénéficiaires à la base va conforter les principes d'appropriation et d'efficacité de l'aide édictés dans la Déclaration de Paris et réaffirmés dans le Plan d'Action d'Accra.

Enfin, les actions proposées sont conformes aux orientations fixées dans les stratégies pays du Bénin et du Burkina Faso de l'Union européenne et font partie des priorités d'intervention telles qu'il ressort dans le Règlement UE ci-dessus cité, notamment dans son titre II, article 5 intitulé « Programmes géographiques ».

1.7. Description de l'action et de son efficacité

Description de l'action proposée

L'action proposée est à but non lucratif mise en œuvre dans deux zones défavorisées des villes de Ouagadougou et de Cotonou. Elle vise à promouvoir le développement à la base par la forte implication des populations bénéficiaires dans l'identification, la mise en œuvre et la gestion du projet.

- **Résultats escomptés**

A la fin du projet, dans les deux villes et dans les deux quartiers :

Résultat 1 : les services municipaux des deux villes sont outillés pour accompagner les initiatives communautaires.

Description du résultat : la dynamique communautaire en marche dans ces deux villes nécessite un renforcement des capacités des services en charge de l'appui aux initiatives communautaires (Service Maîtrise d'œuvre Sociale à Ouagadougou et Service d'Appui aux Initiatives Communautaires à Cotonou) en vue de mieux accompagner les communautés bénéficiaires des deux quartiers pour la mise en œuvre du projet et d'appuyer les autres quartiers dans l'identification et la mise en œuvre d'initiatives similaires.

Effet sur le groupe cible et bénéficiaires finaux : la consolidation de l'organisation de ces services et le renforcement de leur ancrage au sein de l'administration municipale.

Capacités techniques de gestion des groupes cibles et des partenaires : ces services aussi bien à Cotonou qu'à Ouagadougou sont animés par des cadres municipaux spécialistes en développement communautaire et expérimentés dans l'appui accompagnement des communautés pour l'identification et la mise en œuvre de projets communautaires dans les deux villes.

Effet multiplicateurs : plusieurs quartiers de ces deux villes vont bénéficier de l'appui de ces services pour faire émerger en leur sein des initiatives similaires.

Résultat 2 : le secteur 20 de Ouagadougou dispose d'un comité de quartier représentatif et équitable.

Description du résultat : partant de l'expérience du quartier Ahouansori de Cotonou qui dispose d'un Comité de Développement de Quartier, les associations de résidents du secteur 20 seront organisées au sein d'une structure faîtière représentative de toutes les couches sociales et capable de porter les initiatives de développement dans ce quartier, en lien avec la municipalité.

Effet sur le groupe cible et bénéficiaires finaux : les associations, membres de cette structure faîtière sont responsabilisées pour porter les initiatives du développement du quartier.

Capacités techniques de gestion des groupes cibles et des partenaires : les associations existantes dans ce secteur, qui vont composer la structure faîtière, sont déjà porteuses d'initiatives sectorielles de développement dans le quartier.

Effet multiplicateurs : la mise en place de cette structure faîtière va servir d'exemple pour les résidents des autres quartiers de Ouagadougou qui n'en disposent pas.

Résultat 3 : les capacités du comité de développement du quartier de Ahouansori sont renforcées

Description du résultat : le Comité de développement du Quartier de Ahouansori va bénéficier de formations et d'équipements adéquats pour améliorer ses prestations dans la mise en œuvre et le suivi du plan d'action pour le développement du quartier élaboré et mis en œuvre depuis 2004.

Effet sur le groupe cible et bénéficiaires finaux : les activités inscrites dans le plan d'action sont aisément exécutés par le CDQ d'Ahouansori.

Capacités techniques de gestion des groupes cibles et des partenaires : dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action pour le développement du quartier depuis 2004, le CDQ Ahouansori a réalisé plusieurs activités dont l'extension du réseau d'eau potable et la construction de 10 kiosques à eau, la réhabilitation de deux écoles primaires, la construction de 02 blocs complexes de toilettes publiques, l'équipement en table bancs et en matériels didactiques des deux écoles réhabilitées, l'extension du lotissement.

Effet multiplicateurs : le secteur 20 de Ouagadougou bénéficie de l'expérience du CDQ Ahouansori pour la mise en place de son comité de développement de secteur. De même les résidents de plusieurs communes du Bénin, autres que les arrondissements de Cotonou et des secteurs de la ville de Ouagadougou, s'inspirent des expériences d'Ahouansori pour installer des comités de développement fonctionnels.

Résultat 4 : les femmes des deux quartiers ont bénéficié de formations en AGR et sont équipées pour produire

Description du résultat : les formations et l'équipement des femmes en matériels adéquats renforceront les initiatives déjà en cours en matière d'AGR.

Effet sur le groupe cible et bénéficiaires finaux : l'auto prise en charge des femmes s'est renforcée et leur pauvreté réduite

Capacités techniques de gestion des groupes cibles et des partenaires : aussi à Ahouansori qu'au secteur 20 de Ouagadougou, les femmes organisées en association exerçant déjà plusieurs activités génératrices

notamment séchage de fruits et légumes, crevettes, noix de cajou, fabrique de beurre de karité et ramassage d'ordures.

Effet multiplicateurs : les femmes des autres quartiers bénéficient de l'expertise des femmes de ces deux quartiers pour améliorer leur situation économique.

Résultat 5 : la prise en charge obstétricale des femmes des deux quartiers s'est améliorée

Description du résultat : les deux quartiers disposent d'un plateau sanitaire adéquat pour la prise en charge obstétricale des femmes.

Effet sur le groupe cible et bénéficiaires finaux : les risques obstétricaux ont diminué.

Capacités techniques de gestion des groupes cibles et des partenaires : des comités de gestion des centres de santé existent dans ces quartiers et sont fonctionnels.

Effet multiplicateurs : les femmes des localités avoisinantes de ces quartiers fréquentent les centres de santé maternelle réalisés

Résultat 6 : le suivi sanitaire et nutritionnel des enfants est amélioré ;

Description du résultat : les équipements de suivi sanitaire et de prise en charge nutritionnelle des enfants dans le quartier Ahouansori sont disponibles.

Effet sur le groupe cible et bénéficiaires finaux : les risques liés à la malnutrition et à la santé des enfants sont réduits.

Capacités techniques de gestion des groupes cibles et des partenaires : le comité de gestion du centre de santé d'Ahouansori est fonctionnel.

Effet multiplicateurs : les enfants malnutris des localités environnantes fréquentent le centre.

Résultat 7 : les écoles primaires réhabilitées offrent plus de sécurité et de confort pour des enseignements de qualité

Description du résultat : les écoles en état de délabrement avancé ont été réhabilitées et répondent aux normes pour une éducation de qualité.

Effet sur le groupe cible et bénéficiaires finaux : les élèves bénéficient d'un encadrement adéquat dans un cadre sécurisé et confortable.

Capacités techniques de gestion des groupes cibles et des partenaires : les écoles à réhabiliter disposent d'associations de parents d'élèves qui assurent leur rôle de gestion et de maintenance de ces écoles en lien avec les municipalités.

Effet multiplicateurs : d'autres associations de parents d'élèves des écoles avoisinantes s'inspirent des expériences de ces deux quartiers.

Résultat 8 : les équipements marchands et de transport fluvial réalisés sont sécurisés et fonctionnent

Description du résultat : les commerçants exerçant dans les équipements marchands sommairement aménagés dans ces quartiers seront accompagnés pour la reconstruction en matériaux définitifs de ces marchés. Les habitants de Ahouansori disposent d'infrastructures de transport fluvial permettant une circulation sécurisée sur la lagune à Cotonou.

Effet sur le groupe cible et bénéficiaires finaux : les activités des commerçants de ces marchés prospèrent dans un environnement assaini et sécurisé. Les habitants d'ahouansori accèdent rapidement au centre ville et particulièrement au marché DANTOKPA.

Capacités techniques de gestion des groupes cibles et des partenaires : des associations de commerçants existent dans ces marchés et ont une expérience dans la gestion des marchés de proximité. La ville de Cotonou dispose d'une expérience en matière de réalisation d'embarcadère/débarcadère en matière transport fluvial.

Effet multiplicateurs : les associations de commerçants dans les marchés non aménagés de ces deux villes s'inspirent de l'expérience du projet.

Résultat 9 : l'espace vert construit au secteur 20 est fréquenté par la population et bien entretenu

Description du résultat : le site réservé pour l'espace vert dans le quartier sera aménagé selon les normes nationales c'est à dire 40% de bâti et 60% de verdure et ouvert au public.

Effet sur le groupe cible et bénéficiaires finaux : les résidants du secteur 20 dispose d'un cadre récréatif, respectueux de l'environnement et sert d'éducation environnementale pour les enfants.

Capacités techniques de gestion des groupes cibles et des partenaires : les résidants du secteur 20 ont en leur charge la gestion d'infrastructures communautaires dans d'autres domaines similaires (jardins, périmètres maraichers)

Effet multiplicateurs : la fréquentation de l'espace va inciter les résidants dans l'aménagement paysager de leur cadre de vie.

Résultat 10: 50% des enfants du secteur 20 admis au CEP poursuivent leur scolarisation en cycle secondaire

Description du résultat : l'augmentation de l'offre éducative au secondaire à travers la réalisation d'un collège d'enseignement général au secteur 20 va contribuer à résorber la moitié des enfants admis au CEP, sans possibilité d'accéder à l'enseignement secondaire pour défaut d'infrastructure.

Effet sur le groupe cible et bénéficiaires finaux : la continuité de l'enseignement est partiellement assurée pour les enfants admis au CEP.

Capacités techniques de gestion des groupes cibles et des partenaires : les capacités de gestion des associations de parents d'élèves des écoles primaires vont servir d'expertises pour accompagner la mise en place de l'association de parents d'élèves du collège. .

Effet multiplicateurs : la réalisation du CEG par les parents d'élèves du secteur 20 va inciter les parents d'élèves des autres secteurs à adopter la même démarche pour doter leurs secteurs de collège, augmentant ainsi l'offre éducative au secondaire dans l'arrondissement de Sig Nonghin.

Résultat 11 : l'accès à l'eau potable dans le quartier de Ahouansori s'est nettement amélioré

Description du résultat : l'extension du réseau de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB), la réalisation des kiosques à eau, l'abonnement des ménages à la SONEB vont permettre aux populations de consommer de l'eau potable.

Effet sur le groupe cible et bénéficiaires finaux : l'accessibilité à l'eau potable va contribuer à réduire les maladies hydriques, et améliore des conditions d'hygiène des ménages.

Capacités techniques de gestion des groupes cibles et des partenaires: le CDQ d'Ahouansori a réalisé une extension de réseau d'eau potable de 3000 mètres linéaires ayant permis d'alimenter 10 kiosques à eau gérés par le comité.

Effet multiplicateurs : l'accroissement du nombre de ménages abonnés au réseau et du nombre des usagers des kiosques à eau facilite la reconnaissance du CDQ comme gros consommateur et lui permet de bénéficier d'un tarif préférentiel auprès de la SONEB.

Résultat 12 : la capacité d'hospitalisation du centre de santé du secteur 20 de Ouagadougou s'est accrue de 100%

Description du résultat : la réalisation d'un bâtiment de trois salles d'hospitalisation de 30 patients en moyenne va accroître la capacité d'accueil du centre de santé du secteur.

Effet sur le groupe cible et bénéficiaires finaux : la prise en charge médicale s'est améliorée.

Capacités techniques de gestion des groupes cibles et des partenaires : Le centre de santé dispose d'un comité de gestion organisé et fonctionnel.

Effet multiplicateurs : les comités de gestion des autres de santé s'inscrivent dans la même dynamique.

Résultat 13 : les agressions nocturnes et les viols ont considérablement baissé ;

Description du résultat : La réalisation de l'éclairage public sur les principales voies à grande circulation permet de sécuriser les usagers et les riverains.

Effet sur le groupe cible et bénéficiaires finaux : les populations, particulièrement les femmes se sentent plus en sécurité dans leurs déplacements nocturnes.

Capacités techniques de gestion des groupes cibles et des partenaires : la municipalité de Ouagadougou dispose d'une Direction de l'Energie, de l'Eclairage et de la Maintenance (DEEM) capable d'assurer la gestion du réseau.

Effet multiplicateurs : les projets similaires sont réalisés dans d'autres secteurs de Ouagadougou selon la même démarche.

Résultat 14 : les comités d'entretien et de gestion des équipements réalisés sont mis en place, formés et fonctionnent

Description du résultat : tous les équipements seront gérés par des comités de gestion mis en place et formés avec l'appui de l'équipe de gestion du projet avec l'appui des comités de quartiers (structures faîtières).

Effet sur le groupe cible et bénéficiaires finaux : l'appropriation des équipements réalisés est assurée.

Capacités techniques de gestion des groupes cibles et des partenaires : l'accompagnement des services municipaux ayant une expérience en la matière va doter les comités de gestion de l'expertise pour la gestion et l'entretien des équipements réalisés.

Effet multiplicateurs : les comités de gestion constituent une expertise pour la mise en place d'actions similaires dans d'autres quartiers dans les deux villes.

Résultat 15 : la gestion du projet est assurée

Description du résultat : les instances de mise en œuvre du projet sont en place et l'équipe de gestion du projet est fonctionnelle.

Effet sur le groupe cible et bénéficiaires finaux : la bonne gestion du projet permet d'atteindre les résultats escomptés et améliore ainsi les conditions de vie des populations bénéficiaires.

Capacités techniques de gestion des groupes cibles et des partenaires : les deux municipalités disposent de compétences avérées en matière de mise en œuvre de projets communautaires et l'expérience professionnelle sera un critère de recrutement des membres de l'équipe projet.

Effet multiplicateurs : les autres quartiers dans les deux villes s'engagent dans la même dynamique et bénéficient de la confiance et de l'appui des deux municipalités.

- **Les activités proposées et leur efficacité (maximum 7 pages).**

Pour le secteur 20 de la ville de Ouagadougou :

Activité 1 du Résultat 1 : former et équiper les services municipaux en charge des projets communautaires

Détails de l'activité : identifier les modules de formation et les besoins d'équipement, recruter un formateur et un fournisseur, tenir les formations, acquérir les équipements.

Justification de l'activité : les services sont suffisamment outillés pour la mise en œuvre de micro-projets, mais sont peu qualifiés pour conduire des activités dans le cadre d'un programme intégré.

Nombre de bénéficiaires : 04 cadres municipaux dont 02 par ville

Rôle des partenaires :

Les villes de Cotonou et de Ouagadougou facilitent la mise en œuvre de l'activité.

Activité 2 du Résultat 1 : mettre en place 12 comités de développement de secteurs fonctionnels à Ouagadougou

Détails de l'activité : identifier 12 secteurs, appuyer à la mise en place des comités de développement de secteurs, appuyer à la conduite de diagnostics participatifs et à l'élaboration de document de plan de développement du secteur.

Justification de l'activité : la plus part des quartiers à Ouagadougou ne disposent pas de comités de développement capables de porter des actions de développement à la base.

Nombre de bénéficiaires : population de 12 secteurs tenant compte du nouveau redécoupage du territoire de la ville de Ouagadougou en 12 arrondissements et 55 secteurs soit un secteur pilote par arrondissement.

Rôle des partenaires :

La ville de Cotonou apporte son expertise pour la mise en place des comités de secteur,

La ville de Ouagadougou facilite la mise en œuvre de l'activité,

L'AIMF: facilite la diffusion de l'expérience au sein de son réseau,

Activité 1 Résultat 2 : mettre en place le comité de développement du secteur 20 de Ouagadougou

Détails de l'activité : mobilisation des résidants, choisir des mandataires par sous secteur, organiser une assemblée générale, mettre en place le comité ad hoc, élaborer les statuts et règlements intérieur, mettre en place le bureau du comité, acquérir le récépissé de reconnaissance de l'administration, installer le comité.

Justification de l'activité : le secteur 20 ne dispose pas de comité de développement légalement constitué

Nombre de bénéficiaires : population du secteur 20

Rôle des partenaires :

La Maison des Associations de Jeunesse de l'Arrondissement de Sig-Nonghin facilité le dialogue social et la mobilisation des résidants pour la mise en place du comité.

Le CDQ d'Ahouansori apporte son expertise à la Maison des Associations de Jeunesse de l'Arrondissement de Sig-Nonghin

Activité 2 du Résultat 2 : élaborer et mettre en œuvre un programme de formation de ce comité

Détails de l'activité : identifier les modules de formation, recruter un formateur, tenir les formations, organiser un voyage d'étude de la Maison des Associations de Jeunesse de Sig-Nonghin et du comité du secteur 20 à Cotonou

Justification de l'activité : le comité mis en place ne maîtrise pas les fondamentaux de la démarche participative

Nombre de bénéficiaires : 20 membres du bureau (10 hommes et 10 femmes)

Rôle des partenaires : La ville de Ouagadougou facilite la mise en œuvre de l'activité,

Le CDQ D'Ahouansori facilite la réussite du voyage d'études.

Activité 1 du Résultat 3 : former et équiper le comité de développement du quartier de Ahouansori

Détails de l'activité : identifier les modules de formation, recruter un formateur, tenir les formations, organiser un voyage d'appui technique à la Maison des Associations de Jeunesse de Sig-Nonghin et au comité du développement du secteur 20

Justification de l'activité : le comité de développement a besoin d'une mise à niveau pour le suivi de son plan d'action tenant compte de la dynamique du plan de développement de la ville de Cotonou adopté en 2007.

Nombre de bénéficiaires : 19 membres du bureau dont 04 femmes

Rôle des partenaires :

- La ville de Cotonou facilite la mise en œuvre de l'activité,
- Le CDQ identifie les besoins de formation et mobilise les personnes à former

Activité 1 du Résultat 4 : former et équiper 7 associations féminines en métiers de production à Ouagadougou

Détails de l'activité : identifier les 7 associations féminines, recruter des prestataires pour les formations en tissage, séchage de légume, fabrique de beurre de karité, savonnerie, art culinaire et fabrique de soubala, acquérir les équipements, organiser les formations avec les équipements.

Justification de l'activité : faible capacité productive des femmes et sous équipement en matériels de production

Nombre de bénéficiaires : 70 femmes à raison de 10 femmes par association

Rôle des partenaires :

- la ville de Ouagadougou facilite l'organisation de l'activité
- La Maison des Associations de Jeunesse de Sig-Nonghin et le Comité de développement du du secteur 20 mobilisent les associations et aident à identifier les femmes à former.

Activité 2 du Résultat 4 : réaliser un centre féminin de métiers équipé en outils de production ;

Détails de l'activité : recruter un cabinet d'architecture, réaliser le dossier technique de construction, restitution et validation des plans de construction par le comité, recrutement d'une entreprise de construction, construction du centre de métiers.

Justification de l'activité : inexistence d'un cadre adapté pour la conduite des activités liées aux formations des femmes.

Nombre de bénéficiaires : 300 femmes membres des associations féminines à former.

Rôle des partenaires :

- La ville de Ouagadougou facilite la réalisation du centre de métiers
- La Maison des Associations de Jeunesse de Sig-Nonghin et le Comité de développement du secteur 20 mobilisent les associations et aident à l'organisation des activités.

Activité 3 du Résultat 4 : former 03 associations féminines en technique de fumage des crevettes, gestion d'un complexe de traitement des noix d'anacarde et art culinaire

Détails de l'activité : identifier trois associations féminines, recruter des prestataires pour les formations en fumage de crevettes, traitement de noix d'anacarde, organiser les formations.

Justification de l'activité : faible capacité productive des femmes

Nombre de bénéficiaires : 30 femmes à raison de 10 femmes par association

Rôle des partenaires :

- la ville de Cotonou facilite l'organisation de l'activité
- Le CDQ d'Ahouansori mobilise les associations et aide à identifier les femmes à former.

Activité 4 du Résultat 4 : équiper les 02 associations féminines en matériel de fumage de crevettes et traitement de noix d'anacarde

Détails de l'activité : identifier et acquérir les équipements adéquats, organiser les formations avec les équipements.

Justification de l'activité : sous équipement en matériels de production

Nombre de bénéficiaires : 70 femmes (25 fumeuses de crevettes, 35 transformatrices de noix d'acajou et 10 restauratrices)

Rôle des partenaires :

- la ville de Cotonou facilite l'organisation de l'activité
- Le CDQ d'Ahouansori mobilise les associations bénéficiaires.

Activité 5 du Résultat 4 : Former 20 restauratrices de rue à Ouagadougou (10) et à Cotonou (10) en art culinaire

Détails de l'activité : identifier 20 restauratrices de rue dans les deux quartiers dans les deux villes, définir leurs besoins spécifiques en formation, recruter des prestataires pour les formations, organiser les formations et évaluer.

Justification de l'activité : Faible innovation en matière de restauration populaire, insuffisance de plus value, faible rentabilité de l'activité à forte potentielle de clients et qui occupe beaucoup de femmes

Nombre de bénéficiaires : 20 femmes à raison de 10 femmes par quartier

Rôle des partenaires :

- les villes de Ouagadougou et de Cotonou facilitent l'organisation de l'activité
- Le CDQ d'Ahouansori et la Maison des Associations de Sig-Nonghin facilitent l'identification des bénéficiaires à former.

Activité 6 du Résultat 4 : Equiper et installer 20 restauratrices de rue à Ouagadougou (10) et à Cotonou (10) en matériel de cuisine et en kiosques servant de lieu de vente

Détails de l'activité : identifier les besoins en équipements des 20 restauratrices de rue formées dans les deux quartiers dans les deux villes, identifier les lieux d'implantation des kiosques, sélectionner des fournisseurs, acquérir les équipements, réaliser et implanter les kiosques.

Justification de l'activité : Faible niveau d'équipement des restauratrices de rue dans les deux villes, aménagement sommaire des installations servant de lieu de vente, manque d'hygiène

Nombre de bénéficiaires : 20 femmes à raison de 10 femmes par quartier

Rôle des partenaires :

- les villes de Ouagadougou et de Cotonou facilitent l'organisation de l'activité notamment la mise à disposition de sites pour les nouveaux kiosques

Activité 1 du Résultat 5 : construire une maternité au dispensaire du secteur ;

Détails de l'activité : recruter un cabinet d'architecture, réaliser le dossier technique de construction, restituer et faire valider des plans de construction par le comité, recruter d'une entreprise de construction, construire la maternité.

Justification de l'activité : le centre de santé ne dispose pas de maternité

Nombre de bénéficiaires : 29 000 résidants du secteur 20 et une partie du secteur 19 (Rimkièta)

Rôle des partenaires:

- La ville de Ouagadougou facilite la construction
- le Comité de développement du secteur 20 appuyé par le comité de gestion du centre de santé assure la mobilisation sociale.
- Le Ministère de la Santé pour la validation des plans de construction et l'affectation du personnel médical

Activité 2 du Résultat 5 : élaborer et mettre en œuvre un programme d'Information Education et Communication (IEC) en santé de la reproduction au sein de la nouvelle maternité ;

Détails de l'activité : recruter un spécialiste IEC en santé de la reproduction, élaborer une stratégie et un plan de communication, réaliser des outils de communication (affiche, dépliants, gadgets,...), acquérir les supports de communication (TV, Vidéo, Sonorisation), organiser des campagnes de communication, des séances de causeries-débats

Justification de l'activité : le centre de santé ne dispose d'une unité chargée de la sensibilisation sur la santé de reproduction

Nombre de bénéficiaires : population du secteur 20

Rôle des partenaires :

- La ville de Ouagadougou facilite la mise en œuvre des activités
- le Comité de développement du secteur 20 assure la mobilisation sociale axée sur les femmes
- la Maison des Associations de Jeunesse pour la Mobilisation sociale et la diffusion dans les autres secteurs de l'Arrondissement.
- le Ministère de la Santé pour la mise à disposition du personnel de santé qualifié

Activité 1 du Résultat 6 : construire un centre de récupération nutritionnelle

Détails de l'activité : recruter un cabinet d'architecture, réaliser le dossier technique de construction, restituer et faire valider des plans de construction par le CDQ, recruter d'une entreprise de construction, construire le centre de récupération nutritionnel.

Justification de l'activité : le centre de santé ne dispose pas d'un centre de récupération nutritionnel

Nombre de bénéficiaires : population d'Ahouansori

Rôle des partenaires:

- La ville de Cotonou facilite la construction
- Le CDQ d'Ahouansori appuyé par le comité de gestion du centre de santé assure la mobilisation sociale.
- Le Ministère de la Santé pour la validation des plans de construction
- Le Ministère de la Solidarité de la Famille pour l'affectation du personnel

Activité 1 du Résultat 7 : réhabiliter cinq écoles primaires

Détails de l'activité : recruter un cabinet d'architecture, réaliser le dossier technique de construction, restituer et faire valider des plans de réhabilitation par le comité appuyé par l'association des parents d'élèves et la direction de l'école, recruter des entreprises de construction, réhabiliter les écoles.

Justification de l'activité : les écoles primaires du secteur sont dans un état de délabrement avancé qui n'offre pas de garantie de sécurité pour les élèves et le personnel enseignant.

Nombre de bénéficiaires : 2913 élèves dont 1537 filles du secteur 20

Rôle des partenaires :

- La ville de Ouagadougou facilite la construction
- le Comité de développement du secteur 20 appuyé par l'Association des Parents d'Elèves assure la mobilisation sociale.
- Le Ministère de l'Enseignement de Base pour la validation des plans de réhabilitation

Activité 2 du Résultat 7 : réhabiliter 03 écoles primaires publiques à Ahouansori

Détails de l'activité : recruter un cabinet d'architecture, réaliser le dossier technique de construction, restituer et faire valider des plans de réhabilitation par le CDQ appuyé par l'association des parents d'élèves et la direction de l'école, recruter des entreprises de construction, réhabiliter les écoles.

Justification de l'activité : les écoles primaires du quartier sont dans un état de délabrement avancé qui n'offre pas de garantie de sécurité pour les élèves et le personnel enseignant.

Nombre de bénéficiaires : 1080 élèves dont 551 filles du quartier

Rôle des partenaires :

- La ville de Cotonou facilite la construction
- le CDQ appuyé par l'Association des Parents d'Elèves assure la mobilisation sociale.
- Le Ministère de l'Enseignement Maternel et Primaire pour la validation des plans de réhabilitation

Activité 1 du résultat 8 : construire un marché communautaire intégrant un espace de vente de fruits et légumes à Toécin

Détails de l'activité : recruter un cabinet d'architecture et d'urbanisme, réaliser le plan d'aménagement du marché, réaliser le dossier technique de construction du hangar central pour les femmes vendeuses de condiments, fruits et légumes, de la boucherie, des toilettes publiques, des parkings, de la plateforme pour bacs à ordures, du kiosque à eau, élaborer les plans types de hangars et des boutiques à construire par les commerçants eux mêmes, restituer et faire valider les plans de construction par le comité et les commerçants, recruter une entreprise de construction, construire le marché communautaire.

Justification de l'activité : marché sommairement aménagé en paille en dehors de ces limites et victimes de plusieurs incendies.

Nombre de bénéficiaires : 2100 commerçants dont 1500 femmes

Rôle des partenaires :

- La ville de Ouagadougou facilite la construction
- le Comité de développement du secteur 20 appuyé par l'association des commerçants du marché assure la mobilisation sociale.

Activité 2 du Résultat 8 : construire un marché à bétail sur l'actuelle aire non aménagée qui sert de marché ;

Détails de l'activité : recruter un cabinet d'architecture et d'urbanisme, réaliser le plan d'aménagement du marché du bétail, réaliser le dossier technique de construction du mur de clôture, du quai de débarquement, des latrines, d'une borne fontaine, restituer et faire valider les plans de construction par le comité et les marchands de bétail, recruter une entreprise de construction, construire le marché de bétail.

Justification de l'activité : aire non aménagée et non sécurisée servant de marché actuellement.

Nombre de bénéficiaires : 52 marchands de bétail

Rôle des partenaires :

- La ville de Ouagadougou facilite la construction
- le Comité de développement du secteur 20 appuyé par l'association des marchands de bétail assure la mobilisation sociale.

Activité 3 du Résultat 8 : construire un marché communautaire dans le sous quartier de Ladji

Détails de l'activité : recruter un cabinet d'architecture et d'urbanisme, réaliser le plan d'aménagement du marché, réaliser le dossier technique de construction du hangar central pour les femmes vendeuses de condiments, fruits et légumes, de la boucherie, des toilettes publiques, des parkings, de la plateforme pour bacs à ordures, du kiosque à eau, élaborer les plans types de hangars et des boutiques à construire par les commerçants eux mêmes, restituer et faire valider les plans de construction par le comité et les commerçants, recruter une entreprise de construction, construire le marché communautaire.

Justification de l'activité : marché communautaire non aménagé.

Nombre de bénéficiaires : 620 commerçants dont 596 femmes

Rôle des partenaires :

- La ville de Cotonou facilite la construction
- le CDQ d'Ahouansori appuyé par l'association des commerçants du marché assure la mobilisation sociale.

Activité 4 du Résultat 8 : construire un embarcadère et un débarcadère

Détails de l'activité : recruter un bureau d'étude, réaliser le dossier technique de construction, restituer et faire valider des plans de construction par le CDQ, recruter une entreprise de construction, construire l'embarcadère et le débarcadère.

Justification de l'activité : De par sa position géographique de quartier lagunaire, les populations utilisent la voie fluviale pour accéder au grand marché DANTOKPA et aux quartiers EST de la ville. Pourtant, aucun dispositif d'embarquement et de débarquement sécurisé n'existe, rendant difficile le déplacement par voie fluviale.

Nombre de bénéficiaires : population d'Ahouansori et de Cotonou Est.

Rôle des partenaires :

- La ville de Cotonou facilite la construction
- le CDQ assure la mobilisation sociale

Activité 1 du résultat 9 : construire un espace vert au secteur 20

Détails de l'activité : recruter un cabinet d'architecture, réaliser le dossier technique de construction, restituer et faire valider les plans de construction par le comité appuyé par les riverains de l'espace vert et les services de la municipalité chargé des aménagements paysagers, recruter une entreprise de construction, construire l'espace vert

Justification de l'activité : le secteur ne dispose pas d'un espace vert aménagé

Nombre de bénéficiaires : la population du secteur 20

Rôle des partenaires :

- La ville de Ouagadougou facilite la construction
- le Comité de développement du secteur 20 assure la sensibilisation des riverains

Activité 1 du Résultat 10 : construire un collège d'enseignement Général (CEG)

Détails de l'activité : recruter un cabinet d'architecture, réaliser le dossier technique de construction, restituer et faire valider des plans de construction par le comité, recruter une entreprise de construction, construire le bâtiment pédagogique, le bâtiment administratif, acquérir 200 tables bancs et le mobilier de bureau, construire un poste de sept (07) latrines, réaliser un mur de clôture, réaliser 10 préaux, faire le raccordement aux réseaux d'électricité et d'eau potable.

Justification de l'activité : le secteur ne dispose pas d'un établissement d'enseignement secondaire public

Nombre de bénéficiaires : population du secteur 20

Rôle des partenaires :

- La ville de Ouagadougou facilite la construction
- le Comité de développement du secteur 20 assure la mobilisation sociale.
- Le Ministère de l'Enseignement de Base pour la validation des plans
- Le Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESSRS) chargé de l'affectation du personnel enseignant et d'encadrement.

Activité 1 du Résultat 11: réaliser l'extension du réseau d'eau potable et construire 20 kiosques à eau

Détails de l'activité : identifier les sites des kiosques à eau, recruter un bureau d'études, réaliser les études techniques, recruter une entreprise de travaux, réaliser les travaux d'extension du réseau, recruter des entreprises pour la construction de 20 kiosques à eau, construire 20 kiosques à eau, souscrire un abonnement à la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB).

Justification de l'activité : 67% de la population soit 25460 personnes s'alimentent à partir de 10 kiosques, soit 1 kiosque à eau pour 2546 habitants alors que la norme internationale en matière d'accès à l'eau potable en milieu urbain est d'un point d'eau moderne pour 300 habitants.

Nombre de bénéficiaires : population d'Ahouansori

Rôle des partenaires :

- La ville de Cotonou facilite la réalisation des travaux
- le CDQ assure la mobilisation sociale particulièrement en direction des concessions touchées par les travaux d'extension du réseau
- la SONEB valide les études techniques, contrôle les travaux et assure l'alimentation du réseau.

Activité 1 du Résultat 12 : construire un bâtiment d'hospitalisation de 3 salles de 10 lits chacun au dispensaire du secteur 20

Détails de l'activité : recruter un cabinet d'architecture, réaliser le dossier technique de construction, restituer et faire valider des plans de construction par le comité, recruter d'une entreprise de construction, construire les salles d'hospitalisation.

Justification de l'activité : le centre de santé ne dispose pas de salles d'hospitalisation

Nombre de bénéficiaires : 29 000 résidents du secteur 20

Rôle des partenaires:

- La ville de Ouagadougou facilite la construction
- le Comité de développement du secteur 20 appuyé par le comité de gestion du centre de santé assure la mobilisation sociale.
- Le Ministère de la Santé pour la validation des plans de construction et l'affectation du personnel médical

Activité 1 du Résultat 13 : éclairer 4 principales voies à grande circulation

Détails de l'activité : identifier les voies, obtenir l'autorisation de la SONABEL, recruter un cabinet d'études en ingénierie électrique agréé par la Société Nationale d'électricité du Burkina (SONABEL), réaliser les études techniques, restituer et faire valider les plans techniques d'éclairage par le comité appuyé des riverains, recruter une entreprise, réaliser les travaux d'éclairage public.

Justification de l'activité : aucune rue du secteur ne bénéficie de l'éclairage public favorisant ainsi les agressions nocturnes, les violences faites aux femmes, les vols et les accidents de la circulation dus à l'obscurité.

Nombre de bénéficiaires : population du secteur 20

Rôle des partenaires :

- La ville de Ouagadougou facilite la réalisation des travaux
- le Comité de développement du secteur 20 assure la mobilisation sociale axée particulièrement sur les riverains
- la Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL) valide les plans techniques d'éclairage et contrôle les travaux et assure l'alimentation du réseau.

Activité 1 du Résultat 1 4: mettre en place et former les comités de gestion des équipements réalisés

Détails de l'activité : mobilisation des bénéficiaires des équipements, mettre en place les différents bureaux de comités de gestion, élaborer et faire signer les protocoles d'entretien et de gestion des équipements réalisés, identifier les modules de formation, recruter un formateur, tenir les formations.

Justification de l'activité : les comités d'entretien et de gestion mis en place ont besoin d'un appui accompagnement pour l'entretien et la gestion des équipements réalisés

Nombre de bénéficiaires : 15 comités de gestion

Rôle des partenaires :

- Les villes de Cotonou et de Ouagadougou facilitent la mise en œuvre de l'activité à travers les services municipaux d'appui aux initiatives communautaires
- Le Comité de développement du secteur 20 et le CDQ d'Ahouansori accompagnent les bénéficiaires dans la mise en place et le fonctionnement des comités de gestion.

Activité 1 du Résultat 15 : gérer et suivre le projet

Détails de l'activité :

(1) en phase préparatoire : la mise en place du comité de gestion locale, lancement officiel des activités du projet, la mise en place des équipements du projet, la prise de contact avec les différents acteurs dans la zone du projet;

(2) pour la gestion du projet : la préparation des actions d'appuis, la gestion du budget, la mise en œuvre du plan de communication sur le projet, le contrôle des rapports et compilations, le rapport à l'UE, l'évaluation continue des activités, le contrôle qualité des résultats, le travail en réseau avec les autres acteurs, l'audit régulier des comptes du projet.

(3) pour le suivi/évaluation : La collecte des données auprès des acteurs du secteur 20 et du quartier d'Ahouansori, le suivi des performances des actions du projet et la capitalisation et diffusion des résultats.

Justification de l'activité : pour une assurance de l'atteinte des résultats du projet

Nombre de bénéficiaires : les villes de Cotonou et de Ouagadougou

Rôle des partenaires : les villes de Cotonou et de Ouagadougou facilitent la gestion et le suivi du projet.

Activité 2 du Résultat 15 : Participer au séminaire/conférence organisé par EuropAid pour la formation d'échanges de bonnes pratiques et/ou la mise en réseau entre les Autorités locales

Détails de l'activité : Désigner un représentant qui participera aux dites sessions pour le compte du projet, organiser les voyages, organiser une restitution de chaque mission aux acteurs des deux villes

Justification de l'activité : Dans le cadre du programme « les acteurs non étatiques et les autorités locales dans le développement, l'Union européenne à travers la Cellule EuropAid a prévu l'organisation de rencontres d'échanges et de partages sur les différents projets et programmes financés et mis en œuvre par les autorités locales. En outre, ces échanges pourront outiller davantage les autorités locales du SUD dans le cadre du processus « Palerme 2 ».

Nombre de bénéficiaires : Les Elus, les agents municipaux et les associations partenaires du projet des deux villes.

Rôles des partenaires :

- La commune de Ouagadougou tant que demandeur : identifie la personne qui participera aux dites sessions.
- AIMF : Facilite l'organisation des voyages, les restitutions dans les deux villes et la diffusion auprès de ces membres
- L'équipe projet : Organise les voyages de l'intéressé (e) à Bruxelles et les restitutions des missions aux différents partenaires.

1.8. Méthodologie (maximum 4 pages)

La méthode de mise en œuvre

L'action sera menée par une approche de développement participatif impliquant l'ensemble des acteurs institutionnels, les populations, les organisations de la société civile à travers la mise en place d'organisations faîtières (le Comité de Développement du Secteur 20 de Ouagadougou et le comité de Développement du quartier d'Ahouansori à Cotonou) responsabilisées pour porter le développement dans lesdits quartier ou secteur. L'action travaillera au renforcement des capacités desdits comités de développement dans la mise en œuvre de l'action.

L'approche HIMO sera privilégiée au regard de ce qui se fait sur le site des sinistrés de YAGMA avec l'ONG HELP. Les entreprises recrutées seront formées à la méthode. Du reste, la Commune de Ouagadougou dispose d'un fichier d'entreprises déjà formées à la méthode HIMO.

Plus spécifiquement, et en étroite collaboration avec les populations et les acteurs institutionnels, ces comités auront en charge la conduite ou la participation à la conduite des activités suivantes :

- L'organisation des activités de mobilisation sociale,
- La participation à la définition du contenu des équipements à réaliser,
- La contribution à la mobilisation des financements,
- La participation au choix des prestataires (bureaux d'études et entreprises de travaux)
- Le suivi de l'exécution des travaux,
- La participation à la réception provisoire et définitive des ouvrages et des prestations réalisés,
- La mise en place des comités de gestion,
- Le suivi des comités de gestion des équipements réalisés,
- La participation à l'évaluation finale du projet.

Les raisons de ce choix

- assurer une meilleure appropriation de l'action par les bénéficiaires,
- garantir la durabilité des équipements réalisés par l'action,
- responsabiliser les populations à la base pour leur auto-promotion,
- garantir une meilleure redistribution des ressources publiques,
- affirmer la volonté des autorités locales à promouvoir la gouvernance locale,

les enseignements tirés de la mise en œuvre des projets de développement communautaire dans les deux villes tels que le Projet de Gestion Urbaine Décentralisé (PGUD) à Cotonou financé par la banque mondiale et l'Agence Française de Développement (AFD), le Projet d'Amélioration des Conditions de Vie Urbaines (PACVU) financé par la Banque Mondiale et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Projet de Renforcement des Capacités des Communes Urbaines (PRCCU) financé par le PNUD et le gouvernement du Burkina Faso et le Projet Participatif d'Aménagement des Quartiers Gounghin financé par l'Union Européenne achèvent de convaincre de la pertinence et de l'efficacité de cette démarche pour garantir le développement à la base et de leur durabilité.

En effet, cette approche basée sur la demande a permis de réaliser dans la Commune de Ouagadougou, des équipements de proximité (éducation, santé, équipements marchands, éclairage public, espace vert, sports et loisirs, ...) au profit d'associations de quartier pour un montant 2 700 000 euros environ avec une contribution financière de celles-ci à hauteur de 350 000 euros.

De même à Cotonou, cette approche a permis de réaliser des infrastructures socio-communautaires (voirie-assainissement, eau potable, santé, éclairage, centre de loisirs, cybercafé, espaces verts, ...) au profit des populations de Cotonou à travers les comités de développement des quartiers pour un montant de 6 676 000 euros pour la période de 2000 à 2010.

Dans ces deux villes, les équipements réalisés sont toujours bien gérés et ont permis de générer près de 900 emplois permanents dont 60% profitent aux femmes pour la plupart non scolarisées.

Cette action participe à l'ancrage de cette démarche dans la conduite des projets au sein des institutions municipales dans les deux villes.

Aussi elle s'inscrit dans les politiques en cours dans les deux pays et dans les deux villes, notamment :

- la Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) au Burkina Faso, en mutation vers la Stratégie de Croissance accélérée pour un Développement Durable (SCADD) ;
- le Cadre Stratégique de Mise en Œuvre de la Décentralisation au Burkina Faso ;
- la Stratégie de Développement de Ouagadougou à l'horizon 2025 ;
- le Programme Triennal de Développement 2010-2012 de la Commune de Ouagadougou ;
- l'Agenda 21 de la Ville de Ouagadougou ;
- la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCRIP) du Bénin ;
- la Stratégie de Mise en Œuvre de la Décentralisation au Bénin ;
- l'Agenda 21 du Bénin ;
- Perspectives ALLAFIA 2025 du Bénin ;
- le Plan de Développement Communal à l'horizon 2017 de la Ville de Cotonou.

Au plan international l'action est en cohérence avec les grandes orientations de politiques de développement telles que les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et est conforme aux directives des instruments de l'aide publique au Développement à savoir la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide de 2005 et le Règlements UE de 2006.

Si l'action s'inscrit dans le cadre d'un programme plus vaste, veuillez décrire comment l'action s'insère dans ce programme ou dans un éventuel projet planifié ou comment la coordination est assurée. Veuillez exposer les synergies potentielles avec d'autres initiatives, notamment de la Commission européenne

Au plan de la synergie avec d'autres initiatives financées par la Commission Européenne, l'on peut noter à Ouagadougou le Projet Stratégie de Réduction des Déchets par la Création d'Emplois, dont le secteur 20 est bénéficiaire à travers l'organisation du tri-sélectif des déchets produits par les ménages impliquant fortement les associations féminines dudit secteur. Aussi, les Villes de Ouagadougou et de Bamako en partenariat avec la ville de Paris ont bénéficié d'un financement de l'Union Européenne pour appuyer les stratégies de développement des systèmes de santé dans ces deux villes. Un autre projet financé par l'Union Européenne pour le renforcement des capacités des élus locaux du Burkina Faso et de Cote D'Ivoire dans un processus de dialogue pour le développement est en cours de réalisation.

La synergie entre la présente action et les trois précédemment cités se concrétisera à travers :

- au plan de la gestion des déchets, cette action va contribuer à renforcer d'avantage l'engagement des femmes dans la gestion de la filière déchets dans le secteur 20.
- au plan de la santé, les formations sanitaires réalisées dans le cadre de cette action bénéficieront de la stratégie de gestion et de marketing social développement du projet santé Bamako-Ouaga ;
- au plan du renforcement du dialogue social, les élus locaux ainsi formés seront mieux outillés pour conduire le dialogue social avec les populations à la base.

Les procédures de suivi/monitoring et d'évaluation interne et/ou externe;

Procédures d'évaluations internes

- l'état des lieux avant projets par les services compétents de la municipalité,
- la collecte des données par projet sera assurée les comités de gestion qui seront formés dans ce sens,
- la vérification de la conformité des indicateurs de résultats avec la situation réelle seront assuré par un consultant indépendant,
- des réunions périodiques seront organisées avec les comités de gestion pour le suivi des projets post réalisations,
- la centralisation et le traitement des données par la Direction des Etudes et de la Planification de la mairie de Ouagadougou et la Direction de Prospective et du Développement Municipal de la mairie de Cotonou

Evaluations externes

- les missions de l'union européenne (suivi-évaluations et audits),

- les missions de suivi par l'AIMF,
- évaluations à mi-parcours et finale,
- les missions d'audits d'un cabinet comptable.

La description de la participation et du rôle des différents acteurs et parties prenantes (partenaire local, groupes cibles, autorités locales, etc.) dans l'action et les raisons pour lesquelles ces rôles leurs ont été assignés;

Le Comité du quartier d'Ahouansori : Ce comité mobilise annuellement 18 000 Euros depuis 2002 sur la base des cotisations des habitants pour financer son plan d'actions. Ce comité contribuera financièrement pour la mise en œuvre de l'action et mettra en place des comités de gestion post réalisation.

La Maison des associations de Jeunes de Sig-Nonghin. Structure faitière des associations de l'Arrondissement dont fait partie le secteur 20 sera le principal partenaire de la Commune dans la mise en œuvre de l'action. Elle sera impliquée dans tout le processus de mise en œuvre du projet, facilitera la mobilisation des contributions des bénéficiaires et la mise en place du comité du développement du secteur 20;

La ville de Cotonou : Partenaire de la Commune de Ouagadougou pour le présent appel à proposition multi-pays, la ville de Cotonou bénéficiera d'une partie du financement au profit du quartier Ahouansori. Elle participera avec Ouagadougou au financement du projet mais partagera surtout son expérience en matière de développement communautaire.

L'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) : Ouagadougou et Cotonou sont membres de cette organisation qui appuie plusieurs activités de développement dans ces villes. L'AIMF est déjà partenaire technique et financier de Ouagadougou dans le cadre de trois projets européens (projet participatif d'aménagement des quartiers Gounghin, projet Santé Ouaga-Bamako avec la ville de Paris et projet Burkina Côte-d'Ivoire de renforcement des capacités des acteurs locaux dans un processus de sortie de crise). L'AIMF contribuera techniquement et financièrement à la réalisation de la présente action et facilitera la mise en réseau et les échanges d'expériences avec d'autres membres pour mieux diffuser et capitaliser l'action.

Structure organisationnelle

la mise en œuvre de l'action reposera sur trois organes :

- un comité de pilotage
- une cellule projet

Le Comité de Pilotage

Organe d'orientation politique et de décision, le comité de pilotage sera co-présidé par les Maires de Ouagadougou et de Cotonou et comprendra les représentants des bénéficiaires, des structures de l'Etat impliquées et des services municipaux concernés.

La cellule projet

Structure technique de mise en œuvre du projet, la cellule projet sera composée de deux types d'acteurs :

- les agents recrutés,
- les agents municipaux affectés à temps partiel.

Les agents recrutés par ville:

- un (e) coordinateur (trice) locale qui assure la gestion administrative et le suivi quotidien des activités,
- un gestionnaire financier, comptable, et des marchés : il assure la gestion financière et comptable de l'action, et organise lesancements des appels d'offres pour les études, les travaux, les réunions des commissions d'attributions des marchés, rédige et conserve les procès verbaux des réunions de la commission, assure la réception des travaux, l'acheminement des factures des paiements.
- un (e) secrétaire pour assurer la gestion de la documentation du projet,

- deux animateurs (trices) chargés des actions d'informations, sensibilisations, de mobilisations sociales autour de l'action,

Les agents municipaux affectés à temps partiel par ville :

Ce sont des agents au regard de leurs attributions qui seront impliqués dans la mise en œuvre du projet, notamment :

- superviseur général de l'action dans les deux villes,
- un chargé de maîtrise d'oeuvre sociale,
- un superviseur technique : il assure le suivi des études techniques et des travaux,
- trois assistants techniques,
- un suivi-évaluateur : il supervise la collecte des données renseignant les indicateurs, centralise et traite les données, produits les rapports d'activités,

Principaux moyens proposés pour la mise en œuvre de l'action (équipement et matériel, etc.) et des activités proposées

Les principaux moyens

- matériels roulants (voiture et motos)
- matériels informatiques,
- consommables de bureau,
- mobiliers de bureau,
- locaux,

Les attitudes des parties prenantes vis-à-vis de l'action en général et des activités en particulier

Le Comité du quartier d'Ahouansori : il trouve en cette action une opportunité qui nous permet de prendre les actions prioritaires contenues dans on plan d'action, qui jusque n'avait pas trouvé de financement. Pour ce faire, ce comité se tient prêt pour réussir l'action.

La Maison des associations de Jeunesses de Sig-Nonghin : ayant piloté l'action intitulé « Programme Jeunes Vies Associatives » dans la ville de Ouagadougou de 2003 à 2006 sur financement de la coopération française, pour cette association, ce projet vient à point nommé du fait qu'il va permettre de relancer la dynamique organisationnelle en matière de mobilisation en son sein et donne l'occasion de renforcer d'avantage ses capacités. L'atteinte des résultats escomptés constituera un motif de satisfaction pour l'association.

La ville de Cotonou : de par ses expériences en matière de gestion de projets communautaires, elle apportera toute son expertise nécessaire pour la réussite de l'action qui vise à améliorer les conditions de vie des populations de la ville, en particulier celles du quartier Ahouansori.

La ville de Ouagadougou : demandeur, trouve en cette action l'opportunité l'expérience réussie menée dans les quartiers gounghin sur financement de l'Union Européenne. Les autorités municipales apporteront tout le soutien nécessaire pour la réussite de l'action dans l'optique de généraliser la démarche dans tous les secteurs de la ville.

L'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) : Intéressé par cette approche stratégique dont elle fait la promotion auprès des villes membres depuis 2002, elle est particulièrement intéressée par les activités de renforcement des capacités à l'endroit des comités de quartier.

1.9. Durée et plan d'action pour la mise en œuvre de l'action

La durée de l'action sera de <24> mois.

Année 1													
Activités	Semestre 1						Semestre 2						Agence d'exécution
	mois 1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
A1 R1 : former et équiper les services municipaux en charge des projets communautaires													Mairie de Ouagadougou et cotonou
A 2 R 1 : mettre en place 12 comités de développement de secteurs fonctionnels à Ouagadougou													Mairie Ouagadougou, Maison des Associations de Jeunesse de Sig-Nonghin
A1 R 2 : mettre en place le comité de développement du secteur 20 de Ouagadougou													Mairie de Ouagadougou, Maison des Associations de Jeunesse de Sig-Nonghin
A 2 R 2 : élaborer et mettre en œuvre un programme de formation de ce comité													, mairie de Ouagadougou, Maison des Associations de Jeunesse de Sig-Nonghin
A1 R3 : former et équiper le comité de développement du quartier de Ahouansori													Mairie de Cotonou
A1 R 4 : former et équiper 7 associations féminines en métiers de production à Ouagadougou													mairie de Ouagadougou
A2 R4 : réaliser un centre féminin de métiers équipé en outils de production ;													
A 3 R 4 : former 03 associations féminines en technique de fumage des crevettes, gestion d'un complexe de traitement des noix d'anacarde et art culinaire													mairie de Ouagadougou
A 4 R 4 : équiper les 03 associations féminines en matériel de fumage de crevettes, traitement de noix d'anacarde matériel de resatauration													Mairie de Ouagadougou
A5 R4 : Former 20 restauratrices de rue à Ouagadougou (10) et à													Mairies de Ouagadougou et de Cotonou, CQD Ahouansori et

des équipements réalisés														
Année 1														
	<i>Semestre 1</i>						<i>Semestre 2</i>							
Activités	<i>mois 1</i>	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Agence d'exécution	
Gérer et suivre le projet														
<i>Phase préparatoire</i>														
▪ Mise en place du comité de gestion locale													Mairie de Ouagadougou et cotonou	
▪ Définition complète de rôle de chaque personne du projet													Mairie de Ouagadougou et Cotonou	
▪ Mise en place des équipements du projet													Mairie de Ouagadougou et Cotonou	
▪ Prise de contact avec les acteurs du secteur travaillant dans la zone du projet													Mairie de Ouagadougou et Cotonou	
: Gestion du projet														
▪ Préparation des actions d'appuis													Mairie de Ouagadougou et Cotonou	
▪ Gestion du budget													Mairie de Ouagadougou et Cotonou	
▪ Contrôle des rapports et compilation													Mairie de Ouagadougou et Cotonou	
▪ Rapport à l'UE													Mairie de Ouagadougou	
▪ Evaluation continue des activités													Mairie de Ouagadougou et Cotonou	
▪ Evaluation des résultats mis parcourus et finale													Cabinets d'études	
▪ Audits des comptes													Cabinets d'audits	
Suivi et évaluation														
▪ Collecte des données chez les acteurs de développement du secteur													Mairie de Ouagadougou et Cotonou	
▪ Capitalisation et diffusion des résultats													Mairie de Ouagadougou et Cotonou, AIMF	
▪ A2 R15 : Participer au séminaire/conférence organisé par EuropAid pour la formation d'échanges de bonnes pratiques et/ou la mise en réseau entre les Autorités locales													Mairies de Ouagadougou et Cotonou, AIMF	

Toutes les années (24 mois)																									
Activités	Semestre 1						Semestre 2						Semestre 3						Semestre 4						Agence d'exécution
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	
A1R1 : former et équiper les services municipaux en charge des projets communautaires																									Mairie de Ouagadougou et Cotonou
A 2 R 1 : mettre en place 12 comités de développement de secteurs fonctionnels à Ouagadougou																									Mairie Ouagadougou
A1 R 2 : mettre en place le comité de développement du secteur 20 de Ouagadougou																									Mairie de Ouagadougou
A 2 R 2 : élaborer et mettre en œuvre un programme de formation de ce comité																									mairie de Ouagadougou
A1 R3 : former et équiper le comité de développement du quartier de Ahouansori																									Mairie de Cotonou
A1 R 4 : former et équiper 7 associations féminines en métiers de production à Ouagadougou																									mairie de Ouagadougou
A2 R4 : réaliser un centre féminin de métiers équipé en outils de production																									mairie de Ouagadougou
A 3 R 4 : former 02 associations féminines en technique de fumage des crevettes et gestion d'un complexe de traitement des noix d'anacarde																									Mairie de Cotonou
A 4 R 4 : équiper les 03 associations féminines en matériel de fumage de crevettes et traitement de noix d'anacarde																									Mairie de Cotonou
A5 R4 : Former 20 restauratrices de rue à																									Mairie de Ouagadougou et de

1.10. Durabilité (maximum 3 pages)

Décrire les principales conditions préalables et les hypothèses pendant et après la phase de mise en œuvre.

Les conditions préalables à la mise en œuvre

L'adhésion politique des Elus locaux, l'adhésion des bénéficiaires au projet, la mobilisation des ressources et des évaluations financières fiables des équipements à réaliser.

Les hypothèses pendant la réalisation

Les bénéficiaires organisés participent au financement et au suivi des travaux, les équipes d'exécution du projet mis en place sont efficaces, les prestataires chargés du suivi technique et des formations font correctement leur travail, les entreprises de travaux exécutent les prestations dans les règles de l'art.

Après la phase de réalisation

Les bénéficiaires s'approprient les équipements réalisés, les comités de gestion des équipements réalisés sont effectivement mis en place et fonctionnent.

Risques	Probabilité	Impacts	Mécanismes de prévention	Mesures correctives
Risque lié à l'implication des populations bénéficiaires				
Mésentente au sein des comités de quartiers avant ou pendant l'exécution du projet.	moyen	moyen		les municipalités de Ouagadougou et de Cotonou jouent le rôle de facilitateur et exécutent le projet mais renforce davantage les comités d'entretien et de gestion pour assurer la pérennité des équipements réalisés
Manque d'implication des comités de développement des quartiers du secteur 20 et d'Ahouansori	faible	Fort	Ce risque est limité par la méthodologie adoptée lors du montage du projet qui a associé dès l'origine les représentants des comités de développement des quartiers par leur désignation comme partenaires avec une participation financière dans l'action et ayant participé à l'atelier d'écriture de projet organisé à Ouagadougou. cet atelier a réuni une délégation de la ville de Cotonou représenté par le service de développement communautaire, le service technique et le président du comité de quartier d'Ahouansori et pour la ville de Ouagadougou, on notait la participation des responsables du service de maîtrise d'œuvre sociale, d'un élu local du secteur 20, le secrétaire de la Maison des Associations de Jeunesse de Sig - Nonghin.	Action de sensibilisations à l'endroit des associations des quartiers
Risque lié relations de partenariat				
Manque de concertation entre le demandeur et les partenaires techniques et financiers du projet.	faible	moyen	Ce risque est limité par l'effort de concertation avec l'ensemble des partenaires dès la préparation du projet. Aussi la mise en place du comité de pilotage permettrait de recadrer toutes tentatives de déviations.	Les deux Maires renforcent les concertations. Les textes régissant le fonctionnement du Comité de pilotage prévoit des sessions extraordinaires pour connaître des difficultés de ce type et trouver des solutions idoines.

Durabilité financière (le financement d'activités de suivi, les sources de revenu pour couvrir tous les coûts opérationnels et les coûts de maintenance futurs, etc.);

La durabilité financière est assurée par les comités de développement à travers les ressources générées par les équipements marchands réalisés qui vont servir à l'entretien de tous les équipements réalisés y compris les équipements non marchands. Les formations et l'expérience vécue participeront au changement des comportements des populations au vue de leurs capacités réelles de changer leurs situations de quartiers précaires, sous équipés et désorganisés en un quartier cohérent dans sa logique de développement participatif.

Les formations acquises viendront renforcées ces acquis.

Durabilité institutionnelle

L'implication et donc l'appropriation par les comités de développement des secteurs et quartiers

Ces comités seront des structures à même d'assurer le suivi des résultats du projet : de par leur qualité de bénéficiaire. Elles ont la capacité de faciliter le déroulement et l'atteinte des résultats du projet à travers leur implication à tout le processus de préparation du projet, de mise en œuvre surtout dans leur rôle de président des commissions d'attributions des marchés pour la réalisation des équipements souhaités. Cette participation active permettra à la fin du projet d'assurer l'appropriation des réalisations par les bénéficiaires directs et par l'ensemble résidants des secteurs et quartiers. Des contrats de délégation de gestion seront signés entre les Maires et le comité de développement du secteur 20 et le CDQ Ahouansori, ces comités de développement coordonneront la gestion des équipements avec les comités de gestion qui seront mise en place. Ces équipements garderont le statut d'équipement public municipal et de ce fait seront enregistrés dans le patrimoine des collectivités. Les contrats ou protocoles de délégation au comité de développement signés entre les responsables desdits comités et les maires permettront aux maires d'évaluer périodiquement les protocoles de gestion afin d'exercer leur droit de regard dans la gestion des équipements.

L'ancrage de la démarche participative dans la gestion urbaine de proximité

L'action étant centrée sur une logique de développement participatif intégré de quartier, la formation des services communautaires permettront la mise en place des comités de développement de 12 secteurs à Ouagadougou et à l'adoption d'un modèle municipal pour l'aménagement des quartiers. Aussi, la dynamique de la réduction de la taille des secteurs de la ville de Ouagadougou permettra de passer de 30 secteurs à 55 secteurs en 2011, toute chose qui permettra de mieux intéresser les populations résidentes au développement de leurs secteurs à travers une incitation à une participation active à la mobilisation à la ressource pour la mise des projets de proximité pour l'amélioration de leurs conditions de vie.

Durabilité-Niveau politique

L'action conduira surtout à améliorer la vision de la Commune de Ouagadougou en matière de Gestion urbaine partagée comme gage de lutte contre la pauvreté, le sous équipements des quartiers, l'élimination des disparités sociales et spatiales. Le Maire de Ouagadougou, au vu de l'expérience réussie du projet d'aménagement participatif des quartiers Gounghin sera définitivement convaincu de la pertinence de se doter d'un document de politique de développement communautaire de la ville avec principe de base la mise en place de comité de développement de secteurs dans chaque secteurs de la ville. Ainsi, le niveau d'implication des populations va s'améliorer davantage surtout en ce qui concerne l'aménagement de leur cadre de vie.